

# Plan de protection pour la réalisation des jugements de conformation pendant la crise du coronavirus (COVID-19)



Le plan de protection ci-dessous vaut pour toutes les expertes et tous les experts ainsi que pour toutes les autres personnes participant au jugement de conformation et doit être respecté pour la réalisation du jugement de conformation.

	<p><b>HYGIÈNE DES MAINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut éviter de se serrer la main.</li> <li>- Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains à l'eau et au savon.</li> </ul>
	<p><b>GARDER SES DISTANCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les experts et les autres personnes respectent une distance de 1.5 m les uns envers les autres.</li> </ul>
	<p><b>NETTOYAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage régulier et selon les besoins des instruments de travail après l'usage, surtout s'ils ont été touchés par plusieurs personnes.</li> </ul>
	<p><b>PERSONNES VULNÉRABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes de plus de 65 ans ou souffrant de maladies chroniques graves sont considérées comme vulnérables. Il est donc d'autant plus important de respecter le plan de protection.</li> </ul>
	<p><b>PERSONNES ATTEINTES DU CORONAVIRUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si un éleveur ou un membre de sa famille ou une experte ou un expert présentent des symptômes de la maladie, le jugement de conformation est repoussé à une date ultérieure resp. effectué par une autre experte ou un autre expert.</li> </ul>
	<p><b>SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est recommandé de porter un masque de protection si les distances (1.5 m) ne peuvent pas être respectées, particulièrement en présence de personnes vulnérables.</li> <li>- La durée du contact doit être aussi courte que possible en cas de manque de place.</li> <li>- En cas de manque de place, il faut veiller à une bonne aération.</li> </ul>
	<p><b>INFORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de protection est envoyé par e-mail ou courrier à toutes les expertes et à tous les experts.</li> <li>- L'experte resp. l'expert informe les personnes qui assistent au jugement de conformation sur les mesures prises.</li> <li>- Les expertes et les experts particulièrement vulnérables ont été informées de leurs droits et des mesures de protection.</li> </ul>
	<p><b>GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de protection sont contrôlées et garanties en continu.</li> </ul>